

AU FIL DU SAINT OGER



FEVRIER 2026

Frelon asiatique : mobilisation sur la commune

Le frelon asiatique poursuit sa progression dans le département des Vosges. Le nombre de nids recensés est passé d'environ 200 en 2024 à près de 1000 en 2025. Cette espèce invasive constitue une menace pour la biodiversité, en particulier pour les abeilles indispensables à la floraison et à l'équilibre de notre écosystème.

M. Bilquez, a été désigné référent communal « frelon asiatique ». Il assure la coordination des actions menées sur la commune ainsi que le suivi des signalements, en lien avec les apiculteurs locaux.

Dans ce cadre, la commune procède à l'acquisition de pièges et d'appâts en partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire des Vosges (GDS 88). Leur installation, réalisée par les apiculteurs, débutera à partir de la mi-mars, principalement aux abords des ruchers.

Les communes voisines participent également à cette démarche. Une action coordonnée à l'échelle intercommunale est essentielle pour garantir son efficacité.

Ne tentez jamais de détruire un nid vous-même.

Gardez vos distances et évitez de déranger les insectes.

En cas de présence suspecte :

- Effectuez un signalement en ligne sur le site : www.lefrelon.com
- Ou via l'application **Panneau Pocket**

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement de cette opération.

Programme de renaturation du Saint Oger

Le projet de **renaturation du Saint-Oger**, présenté dans le dernier bulletin municipal, se poursuit.

Dans le cadre de ce programme visant également à réduire les risques d'inondation, des inventaires écologiques seront réalisés sur la commune.

Ces études visent à mieux connaître les espèces protégées et leurs habitats afin d'adapter les futurs travaux de restauration. Elles seront menées par des bureaux d'études spécialisés mandatés par le Syndicat Mixte Moselle Amont. Les intervenants pourront être amenés à traverser ponctuellement certaines propriétés privées dans le respect des lieux. **Les prospections se dérouleront de mars à septembre 2026.**

Merci pour votre compréhension.

ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS

Le bureau de vote est à la salle d'activités située à proximité de la mairie.

Pour exercer votre droit de vote, il est **obligatoire** de présenter une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou carte Vitale avec photographie) et d'être inscrit·e sur les listes électorales de la commune.

La carte d'électeur, si vous l'avez reçue, peut faciliter les vérifications, mais elle n'est pas obligatoire pour voter. En cas de doute sur votre inscription, vous pouvez le vérifier sur : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Le coin de la petite et de la grande histoire

Entretien des routes et chemins par les hommes du village

Les hommes du village, selon les archives de 1855 à 1885, participent aux travaux d'entretien de la voirie. Ces derniers sont organisés par la Préfecture en collaboration avec la commune. Une fois le programme fixé et validé, élargissement d'une rue, réparations d'un chemin dégradé... le service vicinal départemental évalue les besoins en heures de travail et en matériaux. Il en estime également le coût. La commune prévoit la dépense dans son budget et dresse la liste des habitants concernés. Les « manouvriers » y consacrent trois jours de travail, les autres actifs, tels les cultivateurs, un jour, mais doivent fournir les matériaux.

Les pierres de calcaire sont extraites de carrières spécialement ouvertes par l'administration, carrière « Durupt », carrière « Bourion », du nom du propriétaire, dans des champs à Longchamp...

Une fois les pierres cassées, elles sont transportées et déposées « en tas réguliers » au bord du chemin à réparer, le jour fixé par l'agent. Les galets de la Garenne et le sable du Saint-Oger sont également utilisés.

L'agent-voyer cantonal forme et dirige les équipes sur le chantier. Chaque prestataire est tenu de se munir de ses propres pelles, pics, pioches, brouettes ou tombereaux... Terrassement, ouverture de fossés, empierrement, nivellement... peuvent être au programme.

Une trentaine de Deyvillois coopère à ces travaux dans les années 1850, une quarantaine dans les années 1880. Les Archives en conservent les listes. En 1859, Charles Mougin, entrepreneur en bâtiment, doit livrer 1,12 m³ de pierres cassées pour le chemin de grande communication n°21 (route de Longchamp) et 2 m³ pour les chemins vicinaux. En 1882, Auguste Bastien est chargé de produire 3,13 m³ de pierres avec 4 hommes, 2 bœufs, 2 voitures à 4 roues ...

En retour, chaque participant est indemnisé par l'administration de la voirie.

Avions-nous imaginé pareille gestion collective ?

Source : Archives Départementales, dossier Deyvillers / Voirie. - Elisabeth Charée

RECENSEMENT CITOYEN

À partir de 16 ans, chaque jeune est invité à se faire recenser en mairie. Cette démarche, **déterminante** pour s'inscrire aux examens, concours ou encore au permis de conduire, peut s'effectuer **en ligne ou sur place**.

Pour ce faire, il convient de présenter :

- un livret de famille,
- un justificatif de domicile récent.

Cette formalité administrative, **obligatoire**, marque une étape importante dans le parcours citoyen.

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R2054>



Rappel concernant l'identification des boîtes aux lettres

Afin de garantir la bonne distribution du courrier, nous vous rappelons que chaque boîte aux lettres doit comporter de manière lisible le nom du propriétaire ou du locataire occupant le logement.

COLLECTE DON DU SANG

L'Établissement Français du Sang remercie les donateurs ainsi que les personnes ayant participé à l'organisation de la collecte du 26 janvier.

51 dons ont été réalisés, dont 5 nouveaux donateurs.

Merci à tous pour votre mobilisation.



AGENDA

Vendredi 6 mars : **Concours de tarot** à la salle d'activités à partir de 20h - Deyvillers Loisirs Détente.

Samedi 14 mars : **Heure du conte** et atelier créatif, à partir de 3 ans sur inscription à 10h 30 - Médiathèque

Samedi 21 mars : P'tit déj littéraire à 10h30 - Médiathèque

Samedi 28 et 29 mars : Baby bourse salle d'activités - Association familiale

Dimanche 5 avril : Chasse à l'œuf Parc de la Tuilerie - Association familiale